

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Défense, le 10/04/2026

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

L'[Autorité environnementale](#) a délibéré sur le projet suivant concernant un avis lors de la session du jeudi 8 avril 2026.

1. [Révision du programme régional Feder, FSE+ et fonds de transition juste \(FTJ\) Hauts-de-France 2021-2027](#)

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)

Contacts presse du Ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07
Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse de l'IGEDD/AE

Karine Gal
Tél : 01 40 81 68 11 - Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Mathilde Lambert
Tél : 01 40 81 90 08 - Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Contacts Autorité environnementale

Laurent Michel
Tél : 01 40 81 90 32 - Mél : laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Marie-Françoise Facon
Tél : 01 40 81 23 03 - Mél : marie-francoise.facon@developpement-durable.gouv.fr

Avis sur des dossiers soumis à évaluation environnementale

Ces avis portent sur la qualité de l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par les projets. Ils visent à permettre d'améliorer leur conception, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent.

Révision du programme régional Feder, FSE+ et fonds de transition juste (FTJ) Hauts-de-France 2021-2027

Le conseil régional des Hauts-de-France a engagé la révision à mi-parcours « 2025 bis » de son programme opérationnel régional 2021-2027 du fonds européen de développement régional (Feder), du fonds social européen (FSE+) et du fonds pour une transition juste (FTJ).

Les modifications apportées intègrent six nouvelles priorités et un nouvel objectif stratégique répondant aux thèmes « défense et sécurité » et « logement abordable ». Elles s'inscrivent dans le cadre du règlement n° 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025.

Le budget total du programme opérationnel modifié est de 2,23 milliards d'euros dont 1,36 milliard d'euros de contributions européennes attendues.

L'évaluation environnementale, transmise à l'Ae à l'occasion de la modification du programme, n'a pas été actualisée : elle date de 2021.

Les principales recommandations de l'Ae sont :

- d'actualiser l'évaluation environnementale ;
- d'inclure au dossier le bilan complet à mi-parcours du programme opérationnel régional ;
- de justifier les évolutions du programme opérationnel, notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement ;
- de mettre en place des critères précis d'éco-conditionnalité pour l'attribution des fonds ;
- d'actualiser l'analyse des incidences du programme régional 2021-2027 modifié sur les sites Natura 2000 ;
- de compléter les indicateurs de suivi avec une valeur de référence, de préciser les modalités de pilotage et d'ajustement en cours de mise en œuvre du programme opérationnel.

[Vous pouvez aussi consulter ce communiqué de presse sur la page LinkedIn de l'Ae](#)